

Affiché en Mairie le	20 Janvier 2023
Mis en ligne sur www.trouville.fr	20 Janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Mercredi 18 Janvier 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

FG/MV
2023-102

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 18 janvier à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 12 janvier 2023, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 – Présents : 19 - Représentés : 4 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, M. Lionel Bottin, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, Mme Claude Barsotti.

ETAIENT REPRESENTES : M. Patrice Brière (pouvoir à M. Legrix), Mme Jeannine Outin (pouvoir à Mme le Maire), M. Michel Thomasson (pouvoir à Mme Fresnais), Mme Eléonore de la Grandière (pouvoir à Mme Barsotti).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Julie Mulac, M. Jean-Pierre Deval, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham.

Le Conseil Municipal désigne M. Maxime AGUILLE comme secrétaire de séance.

.....

	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs Le conseil municipal désigne Maxime AGUILLE comme Secrétaire de séance. 4 pouvoirs ont été remis.
	Inscription des questions orales : <i>Pas de questions orales déposées pour cette séance.</i>
Adopté	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Décembre 2022 Pour la délibération n°2022-181 relative à « l'autorisation de signer une convention de transfert à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et à la Commune de Trouville-sur-Mer des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence école intercommunale de musique Claude Bolling », Mme Rébecca Babilotte demande qu'il soit écrit qu'elle a <u>insisté</u> pour prendre la parole sur ce sujet (en remplacement du verbe <u>a demandé</u> la parole). Le procès-verbal est ajusté en ce sens et adopté.

<p>2023/01 Le conseil municipal en prend acte</p>	<p>Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal</p>
<p>N° de délibération et vote</p>	<p>Commande publique – Rapporteur Mme le Maire</p>
<p>2023/02 Adopté à l'unanimité</p>	<p>1. Attribution du marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques du Centre Nautique de Trouville-sur-Mer – Autorisation de signer le marché</p>



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCCCF,

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO